

Accord de transfert d'un permis de construire

Délivré par le maire au nom de la commune

Dossier n° : **PC0383372510003T02**

Service urbanisme de **RIVES**

Place de la Libération
B.P. 106
38140 RIVES

Arrêté portant la référence N° 2026-143

Description de la demande :

Transfert d'un permis de construire
Déposé le : 24/02/2026

Demandeur :

SCI GUDDO
GUDERZO Valéry
105 route du Massot
38500 COUBLEVIE

Adresse du terrain :

Le Marais
38140 RIVES

Parcelle(s) :

AM 400

Objet de la demande :

Transfert de permis

Le Maire de RIVES

Vu la demande de transfert du permis de construire susvisée,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu le Le Plan Local d'Urbanisme de Rives approuvé le 27 décembre 2013, modifié le 23 mars 2015,
VU le permis de construire n° 383372510003 accordé le 21/07/2025,
VU le permis de construire modificatif n° 3833710003M1 accordé le 09/12/2025,
Vu l'accord du titulaire du permis de construire initial,

ARRÊTE :

Article 1 :

Le transfert de permis de construire est ACCORDE sous réserve de respecter les prescriptions émises dans l'article 2.

Article 2 :

Les prescriptions émises dans le permis initial et le permis modificatif sont maintenues.

Le 04/03/2026
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint à l'Urbanisme,
Jean-Paul GOUT

